



### Le mot du maire

Septembre, mois synonyme de rentrée après une pause estivale qui aura été l'occasion de profiter de la famille, de se retrouver entre amis, de se changer les idées, de s'évader un instant en oubliant quelques temps les tracasseries de notre quotidien et les divers sujets peu réjouissants de notre monde actuel...

C'est une reprise chargée qui s'annonce pour les élus/élues et les services communaux avec des dossiers qui devront être traités prioritairement dans les tous prochains jours, prochaines semaines notamment au niveau du service technique avec une reconfiguration de celui-ci.

Nous devons aussi nous projeter sur des échéances plus lointaines, à moyen et long terme, qui nous permettront d'anticiper au mieux nos futurs projets communaux. C'est dans ce cadre que nous vous sollicitons. Vous trouverez dans les pages intérieures de ce bulletin un questionnaire qui va nous permettre de recueillir vos avis sur la vision de notre commune.

Cette 1<sup>ère</sup> étape de concertation sera un outil essentiel à la construction de l'étude de programmation pour nos futurs projets chapellois. Nous comptons sur votre implication et votre sérieux pour nous adresser en retour ce questionnaire dûment rempli. Merci.

Xavier PROUTEAU



Séance du 19 mai 2021

## Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable  
Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune

N°	Adresse du bien	Parcelles	Nature du bien	Superficie
IA 2021-07	1, rue de La Brémaudière	AD 110p	Maison individuelle	825 m <sup>2</sup>
IA 2021-08	3, rue de l'école	AC 40 - AC 41	Classes + cour de l'école	1 476 m <sup>2</sup>
IA 2021-09	7, rue de la Joussemière	AD 152-AD 87	Terrain à bâtir	907 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 03-04-2021 de 1 094.59 € T.T.C. avec l'entreprise « menuiserie Bethuys » de Challans pour la réalisation de deux meubles sur roulettes pour le bar de l'espace A'Capella.

- signature d'un devis le 08-04-2021 de 497.55 € avec l'entreprise « B.T.I. » de Maché pour le branchement intérieur de la fibre optique à la mairie

- signature d'un devis le 22-04-2021 de 900 € avec l'entreprise « Arbochapel » de La Chapelle-Palluau pour l'élagage d'arbres pour le passage de la fibre optique

- Signature d'un devis le 27-04-2021 de 780 € avec la SARL « Christophe Brétaudeau » du Poiré Sur vie pour l'élaboration d'un document d'arpentage pour l'achat d'une parcelle pour le poste de relevage à la Brémaudière

- signature d'un devis le 30-04-2021 de 1 061.40 € avec l'entreprise « Sopema » de Challans pour la peinture au sol sur le parking de l'espace A'Capella

- signature d'un devis le 07-05-2021 de 5 940 € avec l'entreprise « Biron » de Beaufou pour l'élagage et le débroussaillage des voies communales côté ouest de la commune

- signature d'un devis le 14-05-2021 de 4 322.21 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour la réparation du tracteur « case »



### Intervention de M. Adrien DUCHESNE pour présenter les Animations Sportives et de Détente Intercommunales (A.S.D.I.)

Les communes de Grand'Landes, Maché, Palluau, Saint Etienne du Bois, Saint Paul Mont Penit et la Chapelle-Palluau ont mutualisé un service d'Animations Sportives et de Détente Intercommunales (A.S.D.I.) qui

vient en complément des associations existantes. Trois objectifs sont fixés :

- proposer la découverte de nouveaux sports  
- soutenir les associations existantes et autres organismes d'animation

- créer du lien entre les habitants des communes adhérentes

Tous les publics sont visés : les jeunes à partir de 7 ans, les familles, les seniors

L'encadrement et l'animation sont gérés par M. Adrien DUCHESNE, animateur diplômé

### Délibérations prises

#### 1. Demande d'une participation financière pour des travaux de voirie au titre des amendes de police

Le conseil municipal décide de réaliser une aire de covoiturage à l'espace A'Capella. Le coût serait de 17 901 € H.T. Une participation financière au titre des « amendes de police » est demandée.

#### 2. Choix du prestataire pour le poste de relevage à la Brémaudière

Après consultation et sur la proposition de monsieur le maire, le conseil municipal choisit à l'unanimité l'offre la moins-disante de l'entreprise Noria de l'Herbergement pour un coût de 54 910 € H.T. (terrassement + pompe de relevage).

#### 3. Demande d'une subvention départementale pour la restauration de 8 registres d'état civil

8 registres d'état civil sont à restaurer allant de 1855 à 1982. Le service des archives du département propose un devis de 695.40 € avec possibilité d'une subvention départementale de 230.85 €. Le conseil municipal donne un avis favorable.

### Informations diverses

#### 1- Point sur les logements locatifs communaux et Vendée habitat

- Logement communal au 26, rue des Sables sera disponible au 1<sup>er</sup> juillet 2021 : 3 chambres pour un montant de 501.70 € (actuellement reloué).

- 2 logements Vendée habitat se libèrent : 1 T4 au 3, résidence les Marronniers au 24-06-2021 (483 €) et 1 T3 au 8, rue des Charmes au 27-07-2021 (443 €) (actuellement reloué).

## 2- Point sur le personnel

- Reprise d'un agent technique en arrêt maladie à mi-temps thérapeutique à compter du 26-04-2021 pour 3 mois renouvelable jusqu'à 1 an
- démission d'un agent technique à compter du lundi 3 mai à 14h

## 3- Application « Intramuros » : application de communication des évènements festifs ou autres comme avis d'intempérie....

La communauté de communes procède à un sondage auprès de chaque commune pour savoir si elles sont intéressées. Le conseil municipal donne un avis favorable. L'intérêt de cette application est principalement d'être sur le portable et d'avoir un système d'alerte. Cependant, pour que cela fonctionne, comme pour toute application, il faut qu'elle soit téléchargée et que les usagers aient accepté les notifications "push" - sinon, ils ne voient les infos qu'en allant sur l'appli volontairement. Cela demande une communication de la Communauté de Communes et des communes.

Le coût serait de 570 € HT par mois à la charge de la communauté de communes pour les 15 collectivités.

- La CC devient "super administrateur" c'est-à-dire qu'elle peut publier ses informations sur les comptes de toutes les communes, sans leur accord préalable.
- Les communes (ou la CC) peuvent proposer à certains prescripteurs type associations, écoles, ou autres d'inscrire des évènements. Ceci permettrait d'obtenir des usagers abonnés.

## 4- Création d'une nouvelle association pour une activité « pétanque »

Voir page 13

### Séance du 6 juin 2021

## Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	Parcelle	Nature du bien	superficie
IA-2021-10	6, rue de l'École	AC 55-64-65	Terrain à bâtir	1 221 m <sup>2</sup>
IA-2021-11	3, rue de la Brémaudière	AD 184	Terrain à bâtir	857 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 15-05-2021 de 607.76 € avec l'entreprise « Richard Distribution » de Challans pour la

commande de vêtements de travail pour les agents techniques

- signature d'un devis le 18-05-2021 de 270.12 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour une nouvelle réparation du tracteur CASE

- signature d'un devis le 21-05-2021 de 52.80 € avec l'entreprise « pro système » de Challans pour la mise à jour annuelle de l'anti-virus sur les cinq postes informatiques

- Signature d'un devis le 21-05-2021 de 176.40 € avec l'entreprise « Aurélys » pour l'achat de 15 tee-shirts avec logo pour les agents techniques

- signature d'un devis le 22-05-2021 de 143.30 € avec l'entreprise « Supermagnete » pour l'achat de 60 crochets magnétiques pour l'espace A'Capella

## Délibérations prises

### 1- Approbation du règlement pour l'assainissement collectif

### 2- Choix du prestataire cantine et prix du repas pour 2021-2022

Monsieur le Maire rappelle que le contrat de la société « Restoria » arrive à son terme à l'issue de 5 années de prestations. Une consultation a été menée au mois d'avril 2021 pour renouveler la prestation « portage de repas en liaison froide ». A l'issue de cette consultation, la société Restoria reste la mieux-disante devant la société « Convivio » et « Océane de restauration ».

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention avec la société « Restoria » pour une durée de 3 ans soit du 01-09-2021 au 01-09-2024 reconductible 1 an soit jusqu'au 01-09-2025 pour un coût du repas avec 6 éléments dont le pain :

- 3.19 € pour 1 enfant
- 3.96 € pour 1 adulte

### 3- Tarifs cantine 2021-2022

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public,

Considérant qu'il convient d'approuver le règlement intérieur de la cantine scolaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal



# Vie Municipale

- ✓ reconduit le règlement intérieur de la cantine scolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire ;
- ✓ Fixe les tarifs suivants :
  - repas régulier 3.90 €
  - repas occasionnel : 4.25 €
  - repas adulte : 6.60 €
  - repas agent : 3.96 €
  - forfait absence journalier ou maladie : 3.10 €

## 4- Tarifs garderie 2021-2022

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération du conseil municipal du 10-01-2017,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- ✓ reconduit le règlement intérieur de la garderie périscolaire applicable aux usagers de l'école maternelle et primaire des écoles privées Saint Joseph de La Chapelle-Palluau et Sainte Agnès de Palluau ;
- ✓ Fixe les tarifs suivants :
  - le ¼ d'heure 0.70 €
  - goûter : 0.60 €
  - un forfait minimum de facturation de 5€ par mois
  - un coût supplémentaire de 10 € par famille pour dépassement de l'horaire prévu de fermeture soit au-delà de 19h. «

## 5- Choix des entreprises pour la construction de 3 locatifs pour les aînés

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'il est envisagé la passation d'un marché de 13 lots pour la construction de trois locatifs pour les aînés et que la consultation a été lancée selon une procédure adaptée conformément au décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 relatif à la commande publique pris en application de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative à la commande publique.

Le marché a été publié sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) et a fait l'objet d'une publication dans Ouest France le 14-04-2021.

La date limite de remise des offres était arrêtée au 6 mai 2021, à 17h00.

Vu l'ouverture des plis du 07/05/2021 à 9h

Vu le rapport d'analyse des offres du 27/05/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le lot 6 est infructueux.

En conséquence, une consultation de trois entreprises va être ordonnée. Les offres devront parvenir au plus tard le 22-06-2021 à 12h. Monsieur le Maire propose :

N° du lot	intitulé	attributaire	Estimatif H.T.	Montant du marché H.T.	TOTAL H.T.
1	GROS-ŒUVRE	SARL NEAU 85190 VENANSULT	122 800,00 €	118 262,38 €	118 262,38 €
2	ENDUITS EXTERIEURS	VENDEE FACADE 85430 LES CLOUZEUX	12 800,00 €	14 984,35 €	14 984,35 €
3	CHARPENTE BOIS - OSSATURE & BARDAGE BOIS	SARL AUCOIN FABIEN 85670 ST PAUL MONT PENIT	36 600,00 €	34 941,55 €	34 941,55 €
4	COUVERTURE ETANCHEITE	OUEST ETANCHE 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE	12 200,00 €	12 371,47 €	12 371,47 €
5	COUVERTURE TUILES	MC BAT 85000 LA ROCHE SUR YON	14 600,00 €	16 164,71 €	16 164,71 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES	LOT INFRUCTUEUX	30 000,00 €		0,00 €

7	CLOISONS SECHES - ISOLATION	EURL GOYAU 85190 AIZENAY	28 100,00 €	25 072,57 €	25 072,57 €
8	CARRELAGE - FAIENCE	SARL TOUZEAU GERALD 85190 AIZENAY	19 300,00 €	16 697,19 €	16 697,19 €
9	REVELTEMENTS DE SOLS COLLES	SARL AUCHER 85150 LA MOTHE ACHARD	2 900,00 €	2 311,56 €	2 311,56 €
10	PEINTURE - NETTOYAGE	EVPR 85170 DOMPIERRE SUR YON	13 900,00 €	11 146,12 €	11 146,12 €
11	ELECTRICITE	SARL PERRAUDEAU PEC 85670 PALLUAU	17 000,00 €	17 110,23 €	17 110,23 €
12	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	SARL PERRAUDEAU PEC 85670 PALLUAU	32 000,00 €	35 552,57 €	35 552,57 €
13	ABORDS - ESPACES VERTS	ATLANROUTE 85170 LE POIRE SUR VIE	8 800,00 €	7 381,06 €	11 240,46 € + P.S.E de 3859.40€ terrasse en béton poreux
TOTAL			351 000 €	311 995.76 €	315 855.16 €

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché aux 13 lots aux entreprises nommées ci-dessus
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier ainsi que toutes décisions concernant les avenants.
- D'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes d'engagement et toutes pièces du marché.
- De charger monsieur le Maire ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

## 6- Proposition de devis du cabinet d'études « Planen » de Nantes pour une étude de programmation urbaine

Dans le cadre des futurs projets communaux, il est nécessaire de faire une étude de programmation urbaine. Après consultation, le devis retenu à l'unanimité par le conseil municipal est celui du cabinet Planen pour un montant de 18 030 € H.T.

- phase 1 : analyse et réflexion prospective
  - phase 2 : définition d'un plan-guide et de fiches-actions
- Remise du rendu définitif de l'étude avec les fiches-actions en décembre 2021

Option 1 : 1 journée de visite d'opérations avec les élus : 500 € H.T.

Option 1 B : 1 fiche action supplémentaire pour tout secteur de projet bâti : 1 350 € H.T.

Option 2 : 1 fiche action supplémentaire pour tout secteur de projet non bâti (expertise associée d'un paysagiste : 1 250 € H.T.

Option 2B : réunion publique et panneau d'exposition : 1 000 € H.T.

## 7- Convention d'assistance technique pour la surveillance et l'entretien des 3 postes de relèvement des eaux usées

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis proposé par la « SAUR » pour un montant de 1 893.01 € et autorise monsieur le maire à signer la convention jusqu'au 01-01-2023

## 8- Demande du FRDC (Fonds Régional de Développement des Communes) pour la réalisation d'une aire de covoiturage à l'espace A'Capella

Cette demande doit être faite car elle conditionne l'obtention de la subvention prévue dans le cadre du programme de relance régional de 75 000 € pour la construction de 3 locatifs pour les aînés (voir délibération du 07-04-2021).

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un équipement favorisant la mobilité et les déplacements.

La commune peut prétendre à une subvention de 10% du coût H.T de 15 141 € H.T. (devis de l'entreprise « Sedep ») pour 29 places de parking pour une aire de covoiturage soit 3028.20 €

Les travaux en régie concernant les plantations et la signalétique horizontale ne sont pas acceptés

## 9- Incorporation de biens sans maître

« Vu les articles L 1123-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le code civil et notamment son article 713,

Vu l'arrêté préfectoral du 18-12-2020 fixant la liste des immeubles présumés vacants et sans maître sur la commune de La Chapelle-Palluau,

Vu l'annexe à cet arrêté fixant la liste pour la commune des parcelles présumées sans maître au sens de l'article L 1123-4 du code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que les mesures d'affichage de l'arrêté préfectoral ont été accomplies à compter du 26-05-2020 pour une période de deux mois,

Considérant que les propriétaires des immeubles concernés ne se sont pas faits connaître dans un délai de 6 mois à dater de l'accomplissement des mesures de publicité prévues par l'article L 1123-3 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), Dès lors, les parcelles :

ZM 21 de 290 m<sup>2</sup> au lieu-dit de La Vergne

ZM 180 de 329 m<sup>2</sup> à la Normandière.

sont présumées sans maître au sens de l'article 713 du code civil. Ces immeubles peuvent revenir à la commune si cette dernière ne renonce pas à ce droit. L'article L 1123-3 in fine du CG3P impose à la commune d'incorporer ces biens dans le domaine communal dans un délai de six mois à compter de la vacance présumée des biens. Après délibération et à l'unanimité,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du code civil et de l'article L 1123-3 (al. 4) du CG3P ;

- décide que la commune s'appropriera seulement de la parcelle ZM 180 de 329 m<sup>2</sup> dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;

- Monsieur le maire est chargé de prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal de ces immeubles et est autorisé à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet ;

- Monsieur le maire est autorisé à acquitter les frais d'enregistrement des actes notariés.

## Séance du 6 Juillet 2021

### Délibérations prises par le Maire dans le cadre de ses délégations (délibération du 06-06-2020)

Déclaration d'Intention d'Aliéner – avis favorable

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2021-12	2, chemin du Brégeon	AB 191	Terrain à bâtir	625 m <sup>2</sup>
IA 2021-13	8, impasse des Cormiers	AB 48	Maison individuelle	690 m <sup>2</sup>

- signature d'un devis le 10-06-2021 de 201.56 € avec l'entreprise « fabrègue Duo » de St Yriex la Perche pour la commande d'un coffre-fort

- signature d'un devis le 10-06-2021 de 445.44 € avec l'entreprise « Billaud Segeba » d'Aizenay pour un complément de la réparation du tracteur CASE

- signature d'un devis le 23-06-2021 de 2 815.15 € avec l'entreprise « Alain COUTANT » du Château d'Olonne pour un check up de la couverture en ardoise de l'église avec nettoyage des gouttières

- signature d'un devis le 01-07-2021 de 1 185.38 € avec l'entreprise « Manutan » de Chauray pour l'achat de 4 vestiaires avec 200 cintres pour l'espace A'Capella

### Intervention de madame Marion Sintès du cabinet « Planen » pour présenter la note méthodologique concernant l'étude de programmation urbaine validée au conseil municipal du 06-06-2021

#### Délibérations prises

##### 1- Approbation de la convention pour la réalisation de prestations techniques avec la C.C.V.B.

Pour répondre à un besoin d'optimisation des ressources, de proximité, réactivité et efficacité des services, le conseil municipal accepte la proposition de la communauté de communes Vie et Boulogne qui sollicite la commune pour assurer des prestations ponctuelles, notamment pour l'entretien de la voirie, des espaces verts et des bâtiments communautaires. Un tarif horaire a été estimé à 45 €.

Une convention entrera en vigueur après signature des deux parties.

La durée de la convention est fixée à un an. Elle est renouvelable chaque année par tacite reconduction.

Les deux parties ont la faculté de résilier à tout moment la présente convention après un préavis de 6 mois.

Pour la commune il s'agit essentiellement d'entretenir la zone artisanale où il y a déjà le garage « Galip'Automobiles ».

## 2- Approbation du C.T.G. (Convention Territoriale Globale)

Le partenariat entre la CAF et les collectivités territoriales évolue avec la suppression des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) et la création des Conventions Territoriales Globales (CTG). Portées à l'échelle intercommunale, les CTG permettent de définir un projet partenarial et pluriannuel sur les champs de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux services administratifs et démarches en ligne ou encore l'accès aux droits et l'accompagnement social.

Sur Vie et Boulogne, 9 collectivités sur 16 (8 communes et la Communauté de Communes) sont ou étaient partenaires de la CAF à travers un CEJ. La commune ne s'était pas engagée dans ce dispositif

La Communauté de communes, les 15 communes et la CAF se sont engagées dans l'élaboration d'une CTG pour identifier les besoins, optimiser, développer et équilibrer l'offre au service de la population, avec le soutien financier de la CAF (bonus territoire), sans modifier les compétences des communes et de l'intercommunalité.

La CTG se traduit par un projet social de territoire. Celui-ci a été élaboré en prenant appui sur l'Analyse des Besoins Sociaux, sur des données quantitatives et qualitatives, mais également sur des groupes de travail thématiques associant des élus, professionnels, bénévoles, membres du conseil de développement et habitants du territoire. La démarche a permis de co-construire un diagnostic partagé, des enjeux et un plan d'actions 2021-2024 pour les volets « petite enfance », « parentalité », « accès aux services administratifs et démarches en ligne » ; un diagnostic partagé et des enjeux pour les volets « enfance » et « jeunesse » ; des fiches d'engagement pour les volets « accès aux droits et accompagnement social » et « coordination du projet ». Le projet sera enrichi par avenant(s).

## 3- Proposition de création d'un contrat Parcours Emploi Compétences

L'assemblée délibérante ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L5134-20, L5134-24 à L5134-29 ;

Vu la Circulaire du 11 janvier 2018 relative aux Parcours Emploi Compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Considérant que le recours au contrat P.E.C. permettrait à la collectivité de recourir à un agent polyvalent des services techniques pour la maintenance des bâtiments, l'entretien paysager et de la voirie ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de recourir à un contrat PEC :

- Motif du recours : renfort d'équipe
- Durée du contrat : du 07-07-2021 au 07-04-2022
- Temps de travail : 35 heures
- Nature des fonctions : maintenance des bâtiments communaux, entretien paysager et travaux de voirie
- Niveau de recrutement : catégorie C
- Pas de conditions particulières de recrutement
- Niveau de rémunération : définie selon le montant du SMIC en vigueur.

## 4- Création d'un poste d'adjoint technique territorial de 11h par semaine annualisé pour le service cantine garderie

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins en service et entretien du service cantine garderie, il convient de renforcer les effectifs.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1 - La création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour 11h par semaine annualisé pour le service à la cantine, l'entretien du réfectoire et la surveillance à la garderie à compter du 01-09-2021 ou avant si une formation HACCP venait à être programmée au mois d'août avec le prestataire de livraison des repas.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au grade d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivants de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique ou au smic en cas d'un agent non titulaire.

2- De modifier ainsi le tableau des emplois.

3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **5- Déclaration d'un poste vacant suite à la démission d'un agent technique polyvalent**

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu de la démission d'un agent polyvalent des services techniques, il convient de recruter un agent pour le remplacer. Monsieur le Maire précise qu'une offre d'emploi a été publiée 15-06-2021 pour ouvrir le poste aux trois grades d'adjoint technique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :  
1 – de déclarer vacant le poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour 35h par semaine pour le service technique au plus tôt.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique, au choix des trois grades d'adjoint technique territorial.

S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3 et suivant de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant à l'un des trois grades d'adjoint technique.

2- le tableau des emplois ne sera modifié qu'au recrutement d'un agent en fonction de son grade.

3- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

## **6- Exonération de la taxe foncière de 2 ans**

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction et conversion de bâtiments ruraux à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'état prévus aux articles L.301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R.331-63 du même code.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de limiter l'exonération de 2 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, addition de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à 40% de la base imposable. Il charge le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux. »

## **7- Achat de 32 m<sup>2</sup> de terrain pour le poste de relevage à la Brémaudière à la SCI Bodin**

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à acquérir une partie de la parcelle ZK 645 pour l'euro symbolique.

## **8- Choix de l'entreprise pour le lot 6 pour la construction de 3 locatifs pour les aînés**

Vu le code de la commande publique du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du 09-06-2021 qui mentionne que le lot 6 « menuiseries extérieures et intérieures » a été infructueux sur les 13 lots du projet de construction de 3 locatifs.

Après consultation par mail de trois entreprises, monsieur le maire propose de choisir l'entreprise Guilbeau de Grand'Landes pour un montant de 36 201.95€ (estimation 30 000 €).

Par adoption des motifs exposés par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise nommée ci-dessus.



## 9- Rajout d'un tarif pour la location de l'espace A'Capella pour la mise à disposition du matériel de sonorisation, du rétroprojecteur et des lumières

Le conseil municipal valide un tarif de 30 € pour les particuliers « chapellois », 50 € pour les particuliers extérieurs à la commune qui désirent louer le matériel de

sonorisation, les lumières et le rétroprojecteur et uniquement aux locataires de l'espace A'Capella en configuration bleue. Une caution de 500 € sera demandée.

### Informations diverses

- 1- Pizza garnit : le gérant a eu un accident et suspend son stationnement place de l'église pour la vente de pizz

## Services techniques et périscolaires

Comme évoqué dans « le mot du maire », la reconfiguration du service technique est à l'étude. En effet, suite à la démission de Mr REVAUD Fabrice effective depuis le 3 mai 2021 et suite à la 1 ère demande de disponibilité sollicitée par Mr RABAUD Freddy, d'une durée de 3 mois à laquelle s'est ajoutée une seconde demande de 57 mois, acceptée par les élus, nous devons travailler au bon dimensionnement de l'équipe technique.

Celle-ci avait reçu le renfort de Mr GENDREAU Mathieu dans le cadre d'une mise à disposition par l'ADAPEI (organisme d'insertion) puis dans le cadre d'un contrat Plan Emploi Compétence mis en place avec CAP Emploi. Un recrutement est en cours pour encadrer et appuyer Mathieu.

Quant aux services périscolaires nous poursuivons notre collaboration avec Mme GUINAUDEAU Nadine qui appuie, avec efficacité et bonne humeur, Mme GUILBAUD Christelle dans le cadre de la restauration scolaire et de la garderie. Pour terminer, nous élargissons aussi les amplitudes horaires de Mme GUILLET Sonia dans le cadre de notre convention avec TREMPIN.



## Locatifs communaux – Lotissement Les Rouillères

Alors que l'ensemble des lots a été attribué pour la construction de nos 3 locatifs « seniors » au mois de juillet, nous pensions que le début des travaux commencerait courant septembre-octobre.

C'était sans compter sur la forte activité actuelle des entreprises retenues pour ces travaux. Nous nous réjouissons de ce carnet de commande important pour les professionnels du bâtiment même si cela occasionne un nouveau décalage de notre planning prévisionnel.

Je vais m'abstenir de communiquer aujourd'hui une date de réception de travaux. Nous ne manquerons pas de vous tenir informé régulièrement sur l'état d'avancement de ces 3 locatifs.



# Affaires scolaires

Après ces longues vacances scolaires qui sont passées très vite, malgré une météo capricieuse et toujours sur fond de pandémie, nous voici arrivés à la rentrée scolaire.

Pour cette nouvelle année scolaire, 130 enfants sont inscrits sur le RPI (Ecole Saint Joseph de la Chapelle Palluau et Ecole Sainte Agnès de Palluau, soit : 75 élèves sur le site de la Chapelle et 55 enfants sur le site de Palluau.



La rentrée scolaire est toujours un moment important pour les familles, les enseignants ainsi que pour le personnel municipal qui gère le périscolaire : garderie, cantine et surveillance de la cour pendant la pause méridienne.

Ensemble, nous œuvrons pour que nos écoliers trouvent le chemin de l'école dans les meilleures conditions possible.

Les protocoles sanitaires de la rentrée, n'apportent pas beaucoup de changement dans notre fonctionnement au sein de la garderie et de la cantine ; les règles de distanciation, le lavage des mains avant et après les repas, les gestes barrières, l'aération des locaux et la désinfection de toutes les surfaces resteront en vigueur pour la sécurité de tous.

Pour les classes élémentaires, le port du masque ne sera pas obligatoire en niveau 1, par contre il le sera en intérieur à partir du niveau 2 (niveau déterminé par l'intensité de l'épidémie), et en intérieur et extérieur à partir du niveau 3 ainsi qu'en niveau 4.

Pour les classes primaires, une fermeture de la classe sera imposée pour 7 jours dès le 1<sup>er</sup> cas positif détecté.

## ➤ Prestataire cantine

Notre contrat avec RESTORIA se terminant le 30 juin 2021, la commission des affaires scolaires a, dès le premier trimestre, travaillé sur le lancement d'un appel d'offres pour un nouveau contrat à la rentrée de septembre 2021.

Trois prestataires ont répondu à cet appel d'offres pour le 16 avril 2021.

Après étude des dossiers, les entretiens avec chaque prestataire et enfin la dégustation de menus types, les membres de la commission, à l'unanimité, se sont prononcés pour repartir avec RESTORIA, pour une durée maximale de 4 années, la qualité des repas étant une priorité pour les enfants.



Malgré une légère augmentation des coûts, la commission a également pris la décision, validée par le Conseil Municipal, de ne pas augmenter le coût du repas aux familles.

Les enfants de la maternelle continueront de prendre leurs repas dans la salle de cantine et les « grands » continueront de déjeuner dans la partie de la salle polyvalente que nous avons déjà mise en fonctionnement lors de la précédente rentrée scolaire.

A la rentrée de septembre 2021, 71 enfants bénéficieront du service cantine et 39 enfants pour la garderie. Christelle, Nadine, Sonia et Fanny sont fin prêtes pour accueillir les enfants et nous leur souhaitons une bonne rentrée ainsi qu'à tous nos petits et grands élèves.

# Bibliothèque

## ➤ Nouveaux horaires

A la bibliothèque aussi nous préparons la rentrée..... bien que nous n'ayons pas fermé et assuré nos deux permanences par semaine pendant tout l'été.

Mais cette rentrée est pleine d'espoir, car nous allons pouvoir reprendre nos horaires d'avant dès le 6 septembre, c'est à dire les lundis, mercredis et samedis, ainsi que des animations pour vous distraire. Nous n'avons pas pu anticiper de trop grands projets, car le contexte sanitaire reste préoccupant et incertain, mais c'est déjà un début et cela fait du bien !!

Tout d'abord, les **après-midi jeux** vont pouvoir reprendre à partir du mardi 14 septembre (un mardi sur deux) de 14 h 30 à 17 h 00

*Planning jusqu'à la fin de l'année :*

Mardi 14 septembre	Mardi 9 novembre
Mardi 28 septembre	Mardi 23 novembre
Mardi 12 octobre	Mardi 7 décembre
Mardi 26 octobre	



### LES DATES A RETENIR :

**Samedi 2 octobre – 10h à 12h** - Atelier jeux sur les déchets animé par l'association « Zéro Waste Vendée ». Ce jeu de l'oie dédié aux déchets vous permettra de découvrir des astuces pour mieux les trier et les réduire. Atelier dès 6 ans - sur inscription

**Mercredi 15 décembre - 15h30** - Spectacle de Noël pour toute la famille dès 3 ans - « Mission NOEL » animé par l'Embrasure.



Comme vous le savez, le pass sanitaire est exigé dans tous les lieux de culture, et donc nous devons nous y soumettre.

Lors de vos passages à la bibliothèque, les bénévoles vous demanderont donc si vous avez ce « pass », mais ne feront pas de vérification de votre document.

*Toutefois si vous vous rendez dans une médiathèque gérée par du personnel salarié (Aizenay, Le Poiré sur Vie, Les lucs sur Boulogne, Bellevigny), il vous faudra fournir votre pass, et une vérification du QR code sera effectuée.*

Les autres mesures mises en place lors de la réouverture des médiathèques restent en vigueur, port du masque, gestes barrières et gel hydro-alcoolique.

Nous espérons vous revoir très vite, la convivialité et le lien social dont nous avons tant besoin, sont, eux aussi, de rigueur au sein de votre bibliothèque.

A très bientôt donc !

**Rappel des horaires  
d'ouverture :**  
Lundi 16 H 30 / 18 H 30  
Mercredi 10 H 30 / 12 H 30  
Samedi 10 H / 12 H

### Appel à Bénévolat :

La bibliothèque a besoin de renforcer son équipe de bénévoles pour assurer les roulements de permanences...si vous avez du temps disponible aux jours indiqués ci-dessus, et si vous avez envie de vous joindre à l'équipe, alors n'hésitez pas, venez nous voir à la bibliothèque et nous vous donnerons tous les renseignements.



# CCAPA – P comme Patrimoine

## ➤ Journée du Patrimoine de Pays et des Moulins – Retour en images ...

Le week-end des 26 et 27 juin fut animé à La Chapelle-Palluau avec un programme d'activités variées sur le thème de « L'arbre, vie et usages ». C'est une cour de récré de jeux en bois qui a été installée dans l'Espace A'Capella, avec la participation de Philippe et Maryvonne de l'association Skolig Ar C'hoarioù, où les adultes n'étaient pas moins joueurs que les enfants... Clément Falchetti (Arbochapel), passionné par les arbres, a su capter l'attention des visiteurs par la présentation de différentes écorces sous forme de quizz. La bibliothèque s'était délocalisée pour proposer quelques lectures et activités d'arts plastiques. La randonnée pédestre et le land'art ont ravis les participants qui ont pu au cours de leur expédition sur des chemins parfois inconnus même des locaux, ramasser fleurs et branchages pour compléter l'œuvre éphémère -#LCP.

Notre premier concours artistique a réveillé ou révélé quelques artistes dans différents domaines : de l'aquarelle à la sculpture, en passant par la photographie, le jury a pris plaisir à délibérer pour déterminer les gagnants par tranche d'âge. Merci à tous les participants, ainsi qu'aux différents partenaires qui nous ont permis de remettre un prix à chaque lauréat.



Philippe et Maryvonne ont captivé l'envie de jouer des visiteurs, pas d'âge pour s'amuser !





# CCAPA – A comme Associations

## ➤ Les Journées Européennes du Patrimoine, les 18-19 septembre 2021

Pas toujours simple de trouver sa place selon le thème proposé pour les Journées Européennes du Patrimoine quand on est une petite commune rurale. « Le patrimoine pour tous » est le thème retenu pour cette année 2021 et nous ne pouvons qu'y participer. 2 lieux seront proposés à la visite :

- l'église St Pierre des Lys, dont vous pourrez admirer le chemin de croix qui a été rénové.
- la chapelle de la Miséricorde, dite de Feniotte.

Vous pouvez retrouver l'agenda des manifestations sur <https://journeesdupatrimoine.culture.gouv.fr/>



## ➤ Nouvelles associations chapelloises

Notre commune est riche d'un tissu associatif qui ne cesse d'évoluer... Pour preuve, la création de 2 nouvelles associations

- **Kouik la belette**, association ayant pour objectif l'organisation de journées à thème sous forme de guinguette mêlant l'art et la culture, et prônant le zéro déchets et les produits locaux.

Vous pouvez suivre son aventure sur Facebook @KouiklaBelette

- **La boule chapelloise**, club de pétanque dont la vocation ne se limite pas seulement à la compétition, qui veut jouer un rôle social et formateur pour toutes les générations, sans distinction de sexe, ni origine sociale, ni âge. N'hésitez pas à faire vos curieux si vous souhaitez des informations, les joueurs se retrouvent au fond du stade de foot sur un terrain aménagé.

Nous leur laisserons le soin de se présenter en détails dans le bulletin de fin d'année.



## Vie pratique

### ➤ L'Udaf plus que jamais au service des familles

En cette période troublée de crise sanitaire, l'Udaf de la Vendée, continue d'accueillir, informer et accompagner les familles en difficultés.

Difficultés financières, problème au sein du couple, séparation... l'Union départementale des associations familiales de la Vendée agit pour défendre les familles et propose plusieurs services : Point info famille dont l'objet est d'informer et d'orienter les familles assuré par une psychologue ; le service de médiation familiale ; le service d'information et soutien aux tuteurs familiaux ; le Point Conseil Budget ; le service de conseil conjugal et familial et le service de parrainage de proximité.



Tous ces services sont gratuits et confidentiels puisque financés par l'État et les collectivités territoriales, à l'exception de la médiation familiale qui requiert une participation des bénéficiaires en fonction d'un barème CAF et du conseil conjugal et familial.

Point info famille : 02.51.44.37.02 – [pointinfofamille@udaf85.fr](mailto:pointinfofamille@udaf85.fr)

Médiation familiale : 02.51.44.78.99 – [mediationfamiliale@udaf85.fr](mailto:mediationfamiliale@udaf85.fr)

Information et soutien aux tuteurs familiaux : 02.51.44.37.16 – [istf@udaf85.fr](mailto:istf@udaf85.fr)

Point conseil budget (PCB) : 02.51.44.37.10 – [pcb@udaf85.fr](mailto:pcb@udaf85.fr)

Conseil conjugal et familial : 02.51.44.37.03 – [conseilconjugalfamilial@udaf85.fr](mailto:conseilconjugalfamilial@udaf85.fr)

Parrainage de proximité : 06.09.34.44.85 – [parrainagedeproximite@udaf85.fr](mailto:parrainagedeproximite@udaf85.fr)

Plus d'infos : [www.udaf85.fr](http://www.udaf85.fr)

# Vie pratique

## ➤ Lutte collective contre les rongeurs commensaux et les taupes

Polleniz arrête la vente de raticide au particulier.

## ➤ Remise de composteur

Si vous n'avez pas encore votre composteur, mis à disposition gratuite par la communauté de communes, c'est le moment de vous inscrire !

La remise des composteurs se fera le **Samedi 2 octobre** dans les jardins de la mairie à 12 h. Vous bénéficierez de conseils pour bien composter, réduire le poids de vos poubelles, et amender votre jardin !

Inscription au minimum 1 semaine avant la remise, soit jusqu'au vendredi 24 septembre, en mairie ou par téléphone ou via le formulaire en ligne sur le site internet de la communauté de communes.

Lors de cette inscription, nous aurons besoin de votre Nom, Prénom, adresse, numéro de téléphone, et votre numéro de carte de déchèterie.



## ➤ Tremplin Acemus

« Vous êtes à la recherche d'un emploi, l'association TREMPLIN peut vous aider !

Présente sur le territoire de la communauté de communes Vie et Boulogne depuis 1991, l'association TREMPLIN :

- Assure un accompagnement personnalisé tout au long de votre parcours,
- Propose des missions de travail dans différents secteurs d'activité proches de votre domicile et correspondant au mieux à votre projet professionnel.

Vous pourrez découvrir des **métiers**, acquérir de **l'expérience** et des **compétences**, participer à des **ateliers collectifs** et accéder à des **formations**.

Nous contacter : 02.51.06.41.59 / [accueil@tremplinacemus.fr](mailto:accueil@tremplinacemus.fr) »



## ➤ Planning de l'espace A'Capella

Vous souhaitez réserver l'Espace A'Capella, il est disponible suivant le planning ci-dessous ou en ligne sur le site internet de la mairie.



## 2021-2022

### Réserve

septembre '21	octobre '21	novembre '21																																																																																																																																					
<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr><tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr><tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr><tr><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30												
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5																																																																																																																																		
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																	
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																	
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																	
27	28	29	30																																																																																																																																				
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
			1	2	3																																																																																																																																		
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																	
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																	
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																	
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																	
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																	
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																	
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																	
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																	
29	30																																																																																																																																						
décembre '21	janvier '22	février '22																																																																																																																																					
<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr><tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr><tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31			<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td></td></tr><tr><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td></tr><tr><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td></tr><tr><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td></tr><tr><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td></tr><tr><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D					1	2		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31							<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr><tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr><tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr><tr><td>28</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28						
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5																																																																																																																																		
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																	
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																	
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																	
27	28	29	30	31																																																																																																																																			
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
				1	2																																																																																																																																		
3	4	5	6	7	8	9																																																																																																																																	
10	11	12	13	14	15	16																																																																																																																																	
17	18	19	20	21	22	23																																																																																																																																	
24	25	26	27	28	29	30																																																																																																																																	
31																																																																																																																																							
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5	6																																																																																																																																	
7	8	9	10	11	12	13																																																																																																																																	
14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																	
21	22	23	24	25	26	27																																																																																																																																	
28																																																																																																																																							
mars '22	avril '22	mai '22																																																																																																																																					
<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td></tr><tr><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td></tr><tr><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td></tr><tr><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td></tr><tr><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31				<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30		<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td></tr><tr><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td></tr><tr><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td></tr><tr><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td></tr><tr><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D							1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31					
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5	6																																																																																																																																	
7	8	9	10	11	12	13																																																																																																																																	
14	15	16	17	18	19	20																																																																																																																																	
21	22	23	24	25	26	27																																																																																																																																	
28	29	30	31																																																																																																																																				
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
			1	2	3																																																																																																																																		
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																	
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																	
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																	
25	26	27	28	29	30																																																																																																																																		
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
						1																																																																																																																																	
2	3	4	5	6	7	8																																																																																																																																	
9	10	11	12	13	14	15																																																																																																																																	
16	17	18	19	20	21	22																																																																																																																																	
23	24	25	26	27	28	29																																																																																																																																	
30	31																																																																																																																																						
juin '22	juillet '22	août '22																																																																																																																																					
<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td></td></tr><tr><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td></tr><tr><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td></tr><tr><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td></tr><tr><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D		1	2	3	4	5		6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30				<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td></td><td></td><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td></td></tr><tr><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td><td>8</td><td>9</td><td>10</td></tr><tr><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td><td>15</td><td>16</td><td>17</td></tr><tr><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td><td>22</td><td>23</td><td>24</td></tr><tr><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td><td>29</td><td>30</td><td>31</td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D				1	2	3		4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	<table border="1"><thead><tr><th>L</th><th>M</th><th>M</th><th>J</th><th>V</th><th>S</th><th>D</th></tr></thead><tbody><tr><td>1</td><td>2</td><td>3</td><td>4</td><td>5</td><td>6</td><td>7</td></tr><tr><td>8</td><td>9</td><td>10</td><td>11</td><td>12</td><td>13</td><td>14</td></tr><tr><td>15</td><td>16</td><td>17</td><td>18</td><td>19</td><td>20</td><td>21</td></tr><tr><td>22</td><td>23</td><td>24</td><td>25</td><td>26</td><td>27</td><td>28</td></tr><tr><td>29</td><td>30</td><td>31</td><td></td><td></td><td></td><td></td></tr></tbody></table>	L	M	M	J	V	S	D	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31											
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
	1	2	3	4	5																																																																																																																																		
6	7	8	9	10	11	12																																																																																																																																	
13	14	15	16	17	18	19																																																																																																																																	
20	21	22	23	24	25	26																																																																																																																																	
27	28	29	30																																																																																																																																				
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
			1	2	3																																																																																																																																		
4	5	6	7	8	9	10																																																																																																																																	
11	12	13	14	15	16	17																																																																																																																																	
18	19	20	21	22	23	24																																																																																																																																	
25	26	27	28	29	30	31																																																																																																																																	
L	M	M	J	V	S	D																																																																																																																																	
1	2	3	4	5	6	7																																																																																																																																	
8	9	10	11	12	13	14																																																																																																																																	
15	16	17	18	19	20	21																																																																																																																																	
22	23	24	25	26	27	28																																																																																																																																	
29	30	31																																																																																																																																					

# Communauté de communes Vie et Boulogne

## ➤ Lancement d'une étude sur le développement éolien

Dans le cadre de son Plan Climat en cours d'adoption, et pour répondre aux enjeux de lutte contre le changement climatique la communauté de communes souhaite poursuivre le développement des énergies renouvelables sur son territoire, en s'appuyant sur tous les types d'énergie, et notamment celle produite par les éoliennes.

Depuis plusieurs mois déjà, la Communauté de communes Vie & Boulogne suscite un intérêt important de la part d'énergéticiens ayant identifié un potentiel important de développement de l'éolien sur notre territoire.

Aussi, en réponse à ces sollicitations grandissantes, la communauté de communes souhaite dès à présent planifier et se doter d'un cadre pour un développement raisonné et responsable de l'éolien: choix entre le rééquipement des parcs existants et/ou la création de nouveaux parcs, choix des zones et des conditions d'implantation des éventuelles nouvelles éoliennes...

Pour cela, elle lance une étude qui prendra en compte le paysage et l'environnement, et sera menée en concertation avec les habitants et les acteurs du territoire de juin 2021 à l'automne 2022.

Ainsi, dès début juin, plusieurs micros-trottoirs doivent être organisés afin de recueillir la perception des habitants et leurs attentes sur les paysages du territoire et les enjeux du développement éolien. Par la suite plusieurs temps d'échanges et de participation seront organisés.

Notamment, une première réunion publique d'information sur le lancement de cette étude, sous forme de webinaire a été organisée le lundi 28 juin à 18h30, en ligne : retrouvez le lien pour y accéder sur la page d'accueil du site Internet de la communauté de communes.

Si vous souhaitez être tenus informés des temps de concertation à venir dans le cadre de cette étude vous pouvez transmettre votre adresse mail à [planclimat@vieetboulogne.fr](mailto:planclimat@vieetboulogne.fr).

## ➤ La p'tite escale – Lieu d'accueil enfants parents itinérant

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) itinérant "La P'tite Escale" est un lieu de rencontres et de jeux pour les enfants de 0 à 4 ans, les parents, les futurs parents. Gratuit.

### Les accueils :

Ouverture de 9h30 à 12h,

- ❖ **Mardi** : Bellevigny
- ❖ **Mercredi semaine paire** : Saint-Etienne du Bois
- ❖ **Mercredi soir impaire** : Maché
- ❖ **Jeudi** : Le Poiré-sur-vie
- ❖ **Samedi** : Aizenay
- **Vacances de la Toussaint** : pas d'accueil le mardi 26 octobre à Bellevigny, ni du 1<sup>er</sup> au 6 novembre.
- **Vacances de Noël** : pas d'accueil du 20 décembre au 3 janvier.



### Organisez votre venue

- ❖ **Inscription obligatoire** de préférence par mail [laptiteescale@vieetboulogne.fr](mailto:laptiteescale@vieetboulogne.fr) ou par SMS au **06 17 64 85 29**, en précisant noms et prénoms des inscrits enfants et adulte - numéro de téléphone - accueil choisi\*. Possibilité d'appeler le matin de l'accueil pour savoir s'il y a une place disponible.
- ❖ Places limitées à 10 personnes, 1 adulte par famille.
- ❖ Confirmation de votre inscription **la veille de l'accueil**.
- ❖ **Seuls les masques de catégorie 1 sont autorisés** - masque en tissu «fait maison» interdit.

La p'tite escale  
06.17.64.85.29  
[laptiteescale@vieetboulogne.fr](mailto:laptiteescale@vieetboulogne.fr)  
[www.vie-et-boulogne.fr](http://www.vie-et-boulogne.fr)  
Facebook : @VieetBoulogne

# A vos Agendas !



## SEPTEMBRE

- **Mardi 14** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque
- **Samedi 18 et Dimanche 19** : Journées européennes du patrimoine : Église et Chapelle de la Miséricorde
- **Dimanche 19** : Marche avec Clopin-Clopan à Noirmoutier
- **Mardi 28** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque



## OCTOBRE


- **Samedi 2** : Marché de producteurs de l'Anjourière
- **Samedi 2** : 10 h à 12 h - Animations pour le climat (Bibliothèque-atelier-jeu, Balade botanique, Animation compostage, remise de composteurs)
- **Vendredi 8** : 20 h - Conférence 10 jours sans écran à l'Espace A'Capella organisé par l'APEL du RPI
- **Mardi 12** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque
- **Dimanche 17** : Marche avec Clopin-Clopan à La Ferrière
- **Mardi 26** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque



## NOVEMBRE

- **Samedi 6** : Marché de producteurs de l'Anjourière
- **Dimanche 7** : Marche avec Clopin-Clopan à Venansault
- **Mardi 9** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque
- **Vendredi 19, Samedi 20, Dimanche 21** : Représentations théâtrales des Pièces Montées à l'Espace A'Capella
- **Mardi 23** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque
- **Vendredi 26, Samedi 27, Dimanche 28** : Représentations théâtrales des Pièces Montées à l'Espace A'Capella

## DÉCEMBRE

- **Vendredi 3, Samedi 4, Dimanche 5** : Représentations théâtrales des Pièces Montées à l'Espace A'Capella
- **Samedi 4** : Marché de producteurs de l'Anjourière 
- **Mardi 7** : 14 h 30 à 17 h - Après-midi jeux à la bibliothèque
- **Dimanche 12** : Goûter des aînés à l'Espace A'Capella
- **Dimanche 12** : Marche avec Clopin-Clopan à Aizenay
- **Mercredi 15** : 15 h 30 - Spectacle de Noël pour toute la famille dès 3 ans - « Mission NOEL » animé par l'Embrasure à la bibliothèque

**THÉÂTRE**

à la  
**CHAPELLE PALLUAU**  
Espace A'CAPELLA

la troupe  
*Les Pièces Montées*  
vous présente  
**Du Rififi à la Métairie**

en Novembre 2021  
les : 19, 20, 21, 26, 27, 28  
et les 3, 4, 5 Décembre 2021  
les vendredis et samedis: 20h30 - les dimanches 14h30

**Permanences de vente de billets**  
Mairie de St Paul Mont Penit, les 14 et 28 octobre, de 9h30 à 12h  
17 rue des Sables à la Chapelle Palluau (ancienne mairie)  
les 23 et 30 octobre de 10h à 12h

**Réservations** à partir du 4 octobre: 06 84 98 03 03  
Tarif: 10 €